



## AVIS D'ATTRIBUTION

Référence consultation : MAPA 200909 BRUITPARIF

Procédure adaptée

### 1 - Identification du pouvoir adjudicateur qui passe le marché

Correspondant : Monsieur le Président, BRUITPARIF, 9 impasse Milord, 75018 PARIS

### 2 - Objet du marché et procédure de passation :

« Acquisition de données topographiques à l'échelle de la région Ile-de-France »

La prestation concerne la fourniture de données topographiques à l'échelle de la région Ile de France.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 10 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

### 3 - Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Libellé	%
1. Valeur technique	70
2. Prix des prestations	30

La valeur technique de l'offre (70 % de la note finale) est analysée à partir de la note technique en plusieurs sous critères de la manière suivante :

Sous critère 1 : qualité et précision des données (70 %)  
Sous critère 2 : gestion des mises à jour (30 %)

Le prix des prestations (30 % de la note finale) est analysé à partir de la décomposition du prix global selon la méthode de notation suivante :

$$N = 30 \times (P_o / P)$$

N est la note après application de la formule,

P<sub>o</sub> est le prix de l'offre la moins disante,

P est le prix de l'offre analysée.

#### **4 - Attribution du marché**

**Date d'attribution :** 12 novembre 2009

**Nombre d'offres reçues :** Une

**Nom et Adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué :**

**Institut Géographique National, 73 Avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex**

**Informations sur le montant du marché :** 77 258,60 euros HT

**Date de l'envoi du présent avis d'attribution :** 23 novembre 2009